

### Zoom sur le Pélobate cultripède



**Répartition :** Le Pélobate cultripède présente une **aire de distribution mondiale très réduite**. Il occupe la majeure partie de la péninsule Ibérique, le sud et l'ouest de la France. Le Pélobate cultripède est peu abondant et il n'est présent que dans 150 stations environ. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, moins de 30 sites de reproduction se répartissent sur 3 départements : Var, Bouches-du-Rhône et Vaucluse. **La majorité des sites provençaux se trouvent dans le Vaucluse** et dans la partie ouest des Bouches-du-Rhône. Le Vaucluse abrite 80%

des sites connus au niveau régional et le **bassin versant du Calavon-Coulon** situé sur le territoire du Parc du Luberon **joue le rôle de bastion pour cette espèce au niveau départemental** avec 21 mares de reproduction connues sur 28 en Vaucluse.

**Habitat :** Les terrasses alluviales et le lit majeur du Coulon-Calavon font partie intégrante de l'aire de distribution du Pélobate cultripède sur le territoire et concentrent les principaux sites connus. L'accouplement et la ponte ont lieu dans les **mares souvent temporaires** avec, en général, peu de végétation aquatique. Ces mares sont souvent issues de l'exploitation ancienne des matériaux alluvionnaires (anciennes carrières). Le Pélobate cultripède affectionne aussi les **terrains meubles et sablonneux** où il peut s'enfouir. Il apprécie particulièrement les milieux ouverts tels les pelouses sèches, ou landes peu arborées, sur substrat sableux, caillouteux.

#### Menaces :

Le Pélobate cultripède subit des menaces à la fois d'origine naturelle (envasement / atterrissement des mares, envahissement d'espèces invasives) et humaine (remblaiement des mares, pollution des eaux, artificialisation des sols, collision routière). Celles-ci fragilisent les populations en place par la perte d'habitat de reproduction et leur isolement en empêchant la reproduction et le brassage génétique.

**Statut :** A l'instar des autres espèces d'amphibiens, le Pélobate cultripède connaît une régression notable sur l'ensemble de son aire de répartition et plus particulièrement en Provence. Son statut est qualifié de « **En danger** » d'extinction sur la Liste rouge régionale (Marchand et al., 2017), c'est une espèce « Déterminante » des ZNIEFFs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'espèce figure comme **espèce déterminante de la Trame verte et bleue** du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, le Pélobate cultripède est identifié comme « **espèce prioritaire** » pour l'**action publique** avec un score de 8 dans la « liste hiérarchisée d'espèces pour la conservation en France »<sup>1</sup> (les espèces obtenant un score égal ou supérieur à 5 étant considérées comme prioritaires).

*Fiche réalisée en 2020.*

---

<sup>1</sup> Savouré-Soubelet A. & Meyer S. 2018. Liste hiérarchisée d'espèces pour la conservation en France. Espèces prioritaires pour l'action publique. V2. Mise à jour 2017. UMS 2006 PatriNat. 21 p.